

Le dossier d'Ingrid Mattmann | La Constituante



Ingrid Mattmann
– Mais La
Constitution,
Quid?

Du Latin *cum*,
ensemble, et *statuo*,

fixer, établir, une Constitution est la loi fondamentale d'un Etat qui définit les droits et les libertés des citoyens, ainsi que l'organisation et les séparations du pouvoir politique.

Historique

La Constitution fédérale organise le fonctionnement de l'Etat fédéral, et ses rapports avec les cantons.

Révisée et modifiée plusieurs fois, suite à des votations populaires, son préambule met en lumière les désirs du peuple et des cantons de renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance... entre autres.

Par contre, aucun lien avec un texte d'intention, telle que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, n'y apparaît, mais l'interdiction de la peine de mort et de la torture, au nom du droit à la vie de chacun, y figurent (Art. 10).

Elle explique que les cantons sont souverains dans les domaines qui ne sont pas attribués à la Confédération (Art. 3).

Ainsi chaque canton se doit d'avoir sa Constitution:

La Constitution cantonale... valaisanne

Le Valais est une république démocratique, souveraine dans les limites de la Constitution fédérale et incorporée comme Canton à la Confédération suisse. Et... pour y être incorporée, une Constitution cantonale est une condition obligatoire. Celle élaborée et acceptée sous les pressions, en mai 1815, n'est qu'une ébauche incomplète, incohérente et souvent injuste.¹

Que dire de la version de 1907 toujours en application?:

Une Constitution qui fut pensée au XIX^e siècle pour le XX^e siècle, toujours en vigueur au XXI^e siècle!



Sur plus de cent articles que compte cette Constitution, beaucoup sont désuets, obsolètes, anachroniques, périmés. Du balai, il faut dépoussiérer! Et le Conseil d'Etat en est conscient puisqu'il mandate une commission, nommée **R21 (Réforme XXI^e siècle) Territoire et institutions du XXI^e siècle en Valais**, en 2011, pour une révision de plusieurs articles.

Un rapport de plus de cent pages est rédigé et validé le 12 octobre 2012 par la Commission R21 -20 membres, présidée par Thomas Burgener. Un rapport qui démontre déjà le travail effectué en vue d'une révision.²

Pourtant, R21 tel que présenté pour les votations de juin 2015 n'eut pas le résultat escompté, et sera rejeté. Qu'à cela ne tienne!

2015 l'année du Bicentenaire Constituante Valais 2015

Quelle date pouvait mieux convenir au comité «Constituante Valais 2015», composé de trente-deux membres issus de divers milieux, des politiques (Barbara Lanthemann, Mathias Reynard, Thomas Burgener du PS pour ne citer qu'elle et eux), des apolitiques, des citoyen_nes de tous âges motivé_

es, que celle du 3 août 2015, à un jour près de la date anniversaire du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération (4 août 1815), pour le lancement de son initiative? **Une initiative cantonale pour une révision totale de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907.**

En conférence de presse, ce jour-là, qui mieux que Jean Zermatten, coprésident de «Constituante Valais 2015», figure emblématique du can-

ton (président du tribunal des mineurs pendant 25 ans, directeur de l'Institut international des droits de l'enfant et ancien président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU etc.) pour présenter le dossier, un échéancier et développer les différentes étapes?

La grande première est franchie: 6000 paraphes nécessaires pour aboutir à l'initiative présentée au peuple? On en décompte près de 8000 qui sont déposées à la Chancellerie d'Etat à

«Dessine-moi une Constitution pour le XXI^e siècle»

Le Conseil d'Etat a décidé de proposer l'acceptation de l'initiative populaire «Pour une révision totale de la Constitution du Canton du Valais». Il est favorable à ce que cette révision totale soit effectuée par une Constituante élue par le peuple. Lors de la dernière session du Grand Conseil, le Parlement a suivi le gouvernement par 74 contre 54 voix.

Les Valaisannes et les Valaisans seront appelé_es aux urnes le 4 mars 2018 et devront répondre à deux questions: la première «Pour ou contre une révision totale de la Constitution?» et la seconde «Cette révision complète doit-elle être menée par le Grand Conseil par une Constituante?». Une Constituante formée de 130 personnes issues de tous horizons, hors Grand Conseil, élues suivant le principe de l'élection du... Grand Conseil. Le peuple aurait ainsi le dernier mot et participerait à la réécriture des mots.

¹ <https://www.vs.ch/web/exposition-virtuelle/constitution-cantonale>

² <https://www.vs.ch/web/communication/detail?groupId=529400&articleId=1654478>

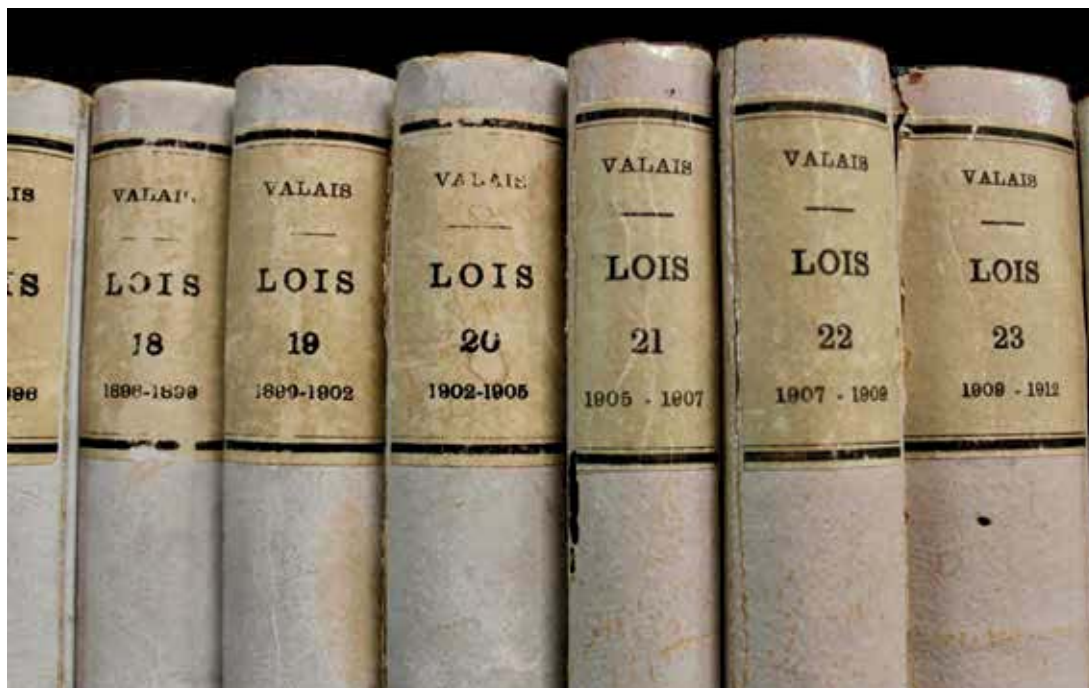
l'intention du Grand Conseil en ce 27 juillet 2016.

La seconde étape: le Grand Conseil, qui a délibéré les 15 et 16 novembre 2017 et s'est déclaré favorable à une Constituante, malgré l'opposition de l'UDC et du PDC du Valais romand qui plébiscitent une révision par le Grand Conseil.

Une belle victoire pour Jean Zermatten qui accepte de rencontrer le *Peuple.VS* en cette matinée du 16 novembre. Le résultat n'est pas encore connu, mais le co-président de «Constituante Valais 2015» est très confiant, avec raison. Il nous rappelle que le CE de la précédente législature s'y était opposé, alors que le CE actuel l'a approuvé.

Comme le rappelle Jean Zermatten, la Constitution valaisanne a fait l'objet d'une quinzaine de révisions de 1920 à 2007, qui portaient principalement sur: les principes régissant la fiscalité, les incompatibilités et l'élection du Conseil d'Etat et des députés au Conseil des Etats, l'exercice des droits populaires et l'organisation des pouvoirs d'Etat, le régime communal et la démocratie communale, ainsi que l'état politique des citoyens.

Or elle contient 5 ou 6 articles totalement dépassés, comme les dispositions qui parlent des charges censitaires, du juge naturel, de l'assurance du bétail, des infirmières régionales. Elle ne devrait contenir que de grands principes, être réduite. Car les reproches qui lui sont faits sont de se perdre dans une série de textes tech-



niques qui n'ont rien à faire dans une constitution et de ne donner qu'un catalogue embryonnaire et parfois confus des libertés individuelles... aux citoyens (et pas aux citoyennes qui ne sont pas encore prises en compte dans le texte).

«Droit des enfants: un enfant est une personne comme une autre, il faut lui donner une place dans la société» JZ.

La tâche qui attend donc les membres de l'assemblée constituante souhaitée sera donc de repenser le pouvoir et son exercice à la lumière des réalités d'aujourd'hui et des perspectives futures, comme:

- Le rôle de l'Etat
- Energie et environnement (réchauffement climatique)
- Découpage territorial: districts, régions
- Système électoral
- Libertés individuelles
- Bilinguisme
- Droit de vote des étrangers
- La reconnaissance accordée aux églises («L'Eglise fait de la politique et doit continuer à en faire» Evêque de Sion/octobre 2017)

Le travail sera divisé par thématiques, et un accompagnement formatif sera fondamental, un encadrement obligatoire également (ex: juristes).

Pour Jean Zermatten, s'il s'agit d'un vaste et ambitieux programme, les quatre années prévues seraient suf-

fisantes. R21 serait utilisé aussi, les discussions existent, le matériel aussi.

Il est nécessaire encore de souligner l'importance des médias, de l'utilisation des réseaux sociaux (avec médiateurs). Une plateforme numérique à disposition de la population valaisanne serait mise en place telle CivicTech. Ainsi comme le souhaite «Constituante 2015» le Valais de demain pourrait être celui des citoyennes et citoyens.

Et Monsieur le Juge rêve d'une nouvelle Constitution, par une Constituante pour laquelle il compte bien se porter candidat.

Merci Monsieur Zermatten pour votre accueil.



Commentaire

Une révision citoyenne

Un législatif éphémère, à l'image de ce qui s'est déjà pratiqué dans d'autres cantons, dont trois en Suisse romande: Fribourg et Vaud en 1999, Genève en 2008, serait composé majoritairement de membres de la société civile et non de politiques, en assemblée constituante.

Une assemblée élue pour dépeussier, rajeunir, moderniser une Constitution vieille depuis plus d'un siècle pour un Valais d'avenir.

Même si surnommé affectueusement le Vieux-Pays, le Valais n'est plus en phase avec cette «Vieille dame» de 1907. Le nombre d'habitants a triplé, la société évolue et elle ne fait pas mention des femmes, des enfants et des aînés, entre autres.

Il est temps de combler ces innombrables lacunes, et d'archiver les «vieilles».